

APPENDIX/ANNEXE D

[See page 43 / Voir la page 55]

Court Jurisdiction and Proceedings Transfer Act Loi sur la compétence des tribunaux et le transfert des actions

Existing Section 5

English:

Proceedings in rem

5. A court has territorial competence in a proceeding that is brought against a vessel if the vessel is in [enacting province or territory].

français:

Instance en matière réelle

5. Le tribunal a la compétence territoriale à l'égard d'une instance qui est introduite contre un navire si celui-ci se trouve dans [province ou territoire qui adopte la Loi].

New Section 5

English:

5. A court has territorial competence in a proceeding that is brought against a vessel if the vessel is served or arrested in [enacting province or territory].

français:

5. Le tribunal a la compétence territoriale à l'égard d'une instance qui est introduite contre un navire si la procédure est signifiée au navire dans [province ou territoire qui adopte la Loi] ou si le navire est saisi dans [province ou territoire qui adopte la Loi].